

Question à...

Nathalie Delagne,
présidente de Biolait



Comment Biolait peut-elle remonter son prix du lait ? Dans notre observatoire, il s'élève à 448 €/1000 l d'acompte moyen sur douze mois.

« Plus que jamais, notre projet répond aux enjeux sociétaux et climatiques. Aujourd'hui, malheureusement, les consommateurs font d'autres arbitrages. Le taux de déclassement de nos volumes est de 30 %, en grande majorité contractualisés. Des volumes sont aussi écoulés sur le marché Spot. Ceux exportés sont à la marge. Certes, la baisse de notre collecte de 302 Ml à 285 Ml cette année aide à résister mais nous le subissons. La sécheresse de 2022 et le printemps compliqué de 2023 ont pénalisé la production. Nous espérons que c'est temporaire. De plus, cent adhérents ont quitté Biolait en 2022, dont un tiers en déconversion. Plus que jamais, il faut continuer à communiquer sur les bienfaits de la bio. Nous essayons de le faire au travers de notre marque "Il lait là". Nous savons que notre projet coûte cher, avec des coûts de collecte encore plus élevés que d'habitude. La baisse du prix du lait conventionnel nous expose davantage à la crise. Néanmoins, notre prix d'acompte nous met à l'équilibre. Notre démarche est assumée par les adhérents, à qui tout le bénéfice est redistribué. »